RAGRÉAGES

RAGRELISS 27 ET 315

2 À 7 MM : RAGRELISS 27 3 À 15 MM : RAGRELISS 315

RAGRÉAGE BÉTON

- Pour ragréage et surfaçage fin des bétons courants (27)
- Pour rattrapage et surfaçage des bétons courants (315)
- Piscines





Conservation : 2 ans dans l'emballage fermé d'origine et à l'abri de l'humidité.

Chaque sac présente un code de fabrication facilement identifiable.











GRIS BÉTON



CONSOMMATION

1,5 kg/m²/mm d'épaisseur.



LE PLUS

Gâchage facile, manuel ou au malaxeur. Peut rester non recouvert.



LE CONSEIL

Peut être adjuvanté au CERMILATEX pour en augmenter ses performances.



COMPOSITION

Liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spéciaux assurant rétention d'eau, hydrofugation, plasticité et lissage.

CARACTÉRISTIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Temps de repos avant étalement Durée pratique d'utilisation (DPU)	
Délai de recouvrement	
- carrelage	48 h
- parquet	48h
- moquette	
- peinture	
- revêtement plastique	



Contrôle du support



Températur de mise



4,5 L*



Temps de v en auge



2 a / IIIII 3 à 15 mr

DOMAINES D'EMPLOI

MURS INTERIEURS ET EXTERIEURS AUTRES EMPLOIS

- En sol intérieur et extérieur
- Avec adjuvantation CERMILATEX :
 - avant les étanchéités SPEC et SEL
 - bassins et piscines, associés au SEL CERMIPROOF ST.

REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

- Peinture ou revêtement plastique épais, compatible avec les ciments.
- Revêtement céramique :
 - En sol: RAGRELISS + CERMILATEX (3 à 20 mm)
 - En mur : Nous consulter

RAGRELISS peut rester non recouvert.

MISE EN ŒUVRE

GÂCHAGE

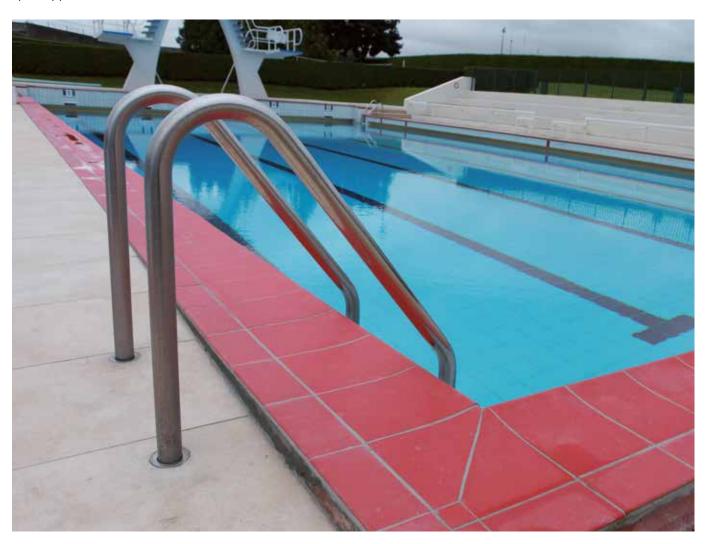
Mélanger 25 kg de poudre avec 4.5 litres d'eau environ. Adjuvantation CERMILATEX : 1 litre de résine CERMILATEX et 3 L d'eau environ par sac de 25 kg.

APPLICATION

Soit à l'aide d'une taloche ou de tout autre système propre à chacun, l'essentiel étant que le RAGRELISS soit "resserré" après application.

SÉCHAGE

24 à 48 heures environ avant pose du revêtement (selon température ambiante et épaisseur).



(1) Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).